

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 126 (2000)  
**Heft:** 23

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SWISSCODES: 3<sup>ÈME</sup> RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Lors de sa session à huis-clos des 22 et 23 août 2000 à Berne, la Commission des normes de structures (CNS) disposait pour la première fois des projets plus ou moins complets de tous les *Swisscodes* (SC 0 à 7). L'effort principal de cette rencontre très productive s'est porté sur la comparaison chapitre par chapitre des différents SC et sur l'identification des points en suspens.

Depuis lors, le projet du SC 0 «Bases de calcul des structures» a été mis au point en tenant compte de la «Directive pour l'élaboration des normes SIA» actuellement en consultation prolongée. Cette version du SC 0 a été approuvée par la Direction de projet *Swisscodes* lors de sa séance du 6 novembre 2000 et mise en consultation interne jusqu'au 12 janvier 2001. Les organes et personnes consultés sont le Comité-pilote, les spécialistes mandatés, les membres de la CNS et la Direction de projet *Swissconditions*. Les membres de la CNS ont été invités à consulter également les membres des commissions qu'ils représentent. La consultation atteindra ainsi plus de cent personnes. Elle se fait par e-mail au moyen d'un document spécial élaboré à titre d'essai, qui, s'il donne satisfaction, sera utilisé pour des consultations ultérieures.

La suite des travaux est programmée comme suit.

- Réponses aux prises de position internes sur le SC 0: fin février 2001
- Remise en consultation interne du SC 0 (avec les SC 1 à 7): fin mars 2001
- Consultation interne des SC 0 à 7: jusqu'à mi-juin 2001
- Séance à huis-clos de la CNS: 21 août 2001
- Réponses aux prises de position internes sur les SC 0 à 7: mi-septembre 2001

- Mise en consultation externe des SC 0 à 7: fin septembre 2001
- Consultation externe des SC 0 à 7: jusqu'à mi-décembre 2001
- Réponses aux prises de position externes sur les SC 0 à 7: fin mars 2002
- Remise des SC 0 à 7 à la CNR: fin avril 2002
- Mise en vigueur de tous les SC: fin juin 2002

Le retard par rapport au programme initial est donc de six mois.

Les projets des SC 1 à 7 sont actuellement soumis à une procédure de mise au point selon le modèle du SC 0. L'achèvement de cette procédure est prévue pour fin mars 2001. En raison de la difficulté de recruter un rapporteur principal ainsi que des incertitudes régnant quant à l'évolution au niveau européen, l'élaboration du SC 1 «Actions sur les structures» devra probablement se faire sur un canevas plus réduit. Les traductions (versions française et anglaise) du SC 0 ont débuté. Tous les SC devront exister en versions allemande et française pour la mise en consultation externe à fin septembre 2001.

Des calculs comparatifs de projets spécialement choisis doivent débiter à fin mars 2001, parallèlement à la mise en consultation interne. Pour la coordination de ces travaux, la Direction a pu s'assurer de la collaboration d'un spécialiste reconnu en la personne du Dr. Joseph Jacquemoud, Sion. Un projet-pilote est actuellement en cours sous la direction du Dr. Ulrich Vollenweider en vue de préparer la suite des travaux sur la base de premières expériences. Ces calculs comparatifs doivent permettre d'une part de contrôler que les SC sont compatibles entre eux et de faire des rapprochements avec les normes SIA existantes et les *Eurocodes*. D'autre part, ces calculs seront conçus de

manière à servir d'exemples dans le cadre de l'introduction des SC prévue pour 2002.

Les idées directrices pour l'introduction des SC font actuellement l'objet des délibérations du Comité-pilote *Swisscodes*.

**Peter Marti, Prof. Institut für Baustatik und Konstruktion, ETH-Hönggerberg, 8093 Zürich**

## LA DIRECTION VOUS INFORME

### Nouvelles bases pour les études de projets

La direction de la sia a examiné de nombreuses questions lors de sa séance du 27 octobre à Berne. Nous sommes heureux de constater que la consultation relative aux nouveaux règlements sur les prestations et les honoraires a donné des résultats particulièrement positifs. Le débat au sein de la sia sur les Hautes écoles spécialisées se poursuit. D'autre part, il faut s'attendre à des remaniements de personnel au niveau de la direction dans le courant de l'année prochaine.

### Règlements concernant les prestations et honoraires sur la dernière ligne droite

La consultation portant sur les règlements harmonisés sia 102, 103, 108 et 112 relatifs aux prestations et aux honoraires a suscité un vif intérêt comme en témoigne le nombre de réponses (plus de 70) obtenues. L'harmonisation des règlements a été jugée positive à l'unanimité. Parallèlement aux Conditions contractuelles générales standard et à l'allègement des contrats, un outil moderne a ainsi été créé pour la définition et l'organisation contractuelle des prestations des concepteurs. Une part largement prépondérante de l'éventail des presta-

tions d'architecture et d'ingénierie peut être réglementée de cette façon. A la demande de la Commission centrale des règlements (CCR), la direction a décidé de soumettre le Modèle de prestations sia 112 à l'assemblée des délégués en vue de son adoption. En ce qui concerne les règlements relatifs aux prestations et aux honoraires, quelques améliorations d'ordre conceptuel et dans le contexte d'une harmonisation mutuelle pourront être apportées grâce aux prises de position. Tous ces règlements seront publiés en allemand et en français d'ici la fin mars 2001. Une version en langue italienne suivra dès que possible.

#### **Plates-formes pour les projets interdisciplinaires**

La sia a désigné des professionnels pour prendre part aux activités de différentes plates-formes regroupant des acteurs de l'industrie de la construction et des maîtres d'ouvrages. Citons à titre d'exemple les plates-formes dédiées à la gestion de la qualité ou à la longévité des constructions - autant d'objectifs qui ne pourront être atteints que si une réflexion interdisciplinaire est engagée. Les nouveaux statuts autorisent la direction à constituer des plates-formes au sein de la sia et permettent aux groupes professionnels, notamment, de s'investir dans des projets interdisciplinaires. A la différence des commissions, les équipes de base, qui comptent un nombre restreint de membres, sont chargées d'une mission «ouverte» et doivent être encadrées par la direction. Celui-ci a voté des textes définissant une plate-forme pour les entreprises et une plate-forme pour les technologies de l'information (appellation provisoire). D'autres informations suivront sur leurs prestations et leurs premiers projets, dès que ces plates-formes auront commencé leurs activités.

#### **Diplômés des Hautes écoles spécialisées: les débats se poursuivent au sein de la sia**

Compte tenu des expériences positives recueillies, la sia a toujours soutenu résolument le principe d'un système de formation dualiste basé sur la coexistence d'un cursus universitaire et d'un cursus faisant appel à l'apprentissage. Pendant longtemps, la sia a entretenu très peu de relations avec les hautes écoles spécialisées (HES). Celles-ci sont maintenant en place et doivent être inspectées dans les années à venir par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Aux termes des nouveaux statuts, les diplômés HES (et anciennement les étudiants des instituts d'enseignement technique supérieur) peuvent adhérer à la sia en tant que membres associés, cette catégorie de membres visant à favoriser dans la majorité des cas la transition vers une affiliation en tant que membre individuel. La direction a constitué un groupe de travail pour étudier des propositions quant à l'admission des étudiants HES en tant que membres individuels. Pour engager pleinement ce processus, les propositions du groupe de travail seront mises en consultation dès novembre prochain (jusqu'à fin mars 2001) auprès des sections et des groupes professionnels. La direction a diffusé par ailleurs un communiqué de presse intitulé: «Hautes écoles spécialisées: équivalentes mais différentes» (voir p. 462).

#### **L'exclusion de membres: une nécessité que nous déplorons**

La direction n'a pas que des tâches gratifiantes et d'avenir à accomplir. Malheureusement, chaque année, il lui faut exclure des membres qui n'honorent pas leurs obligations financières envers la sia Suisse et/ou envers les sections. Elle accomplit cette démarche à

regret, mais c'est une question d'équité que des membres ne puissent profiter gracieusement des services et du titre de la sia. La procédure d'exclusion demande toujours beaucoup de soin et fait systématiquement intervenir la section. Pour les cas les plus difficiles, une solution est toujours trouvée.

#### **Un travail de volontariat efficace**

La direction a été réorganisée en début d'année et le moment est maintenant venu d'analyser les solutions trouvées. Les sous-comités de direction (le sous-comité «Vie professionnelle et Formation» est supprimé; ces questions seront désormais traitées par le sous-comité «Communication»), ainsi que l'attribution de fonctions à des membres individuels de la direction et la coopération avec le secrétariat général ont été perçus positivement. Les sous-comités ont soutenu les travaux de la direction. Pour apporter une contribution optimale, il leur faut assumer des responsabilités plus larges dans le cadre des activités visant à soutenir le secrétariat général, et examiner des questions stratégiques pour la direction. Cela impose la réunion périodique des sous-comités pour présenter les activités qui leur ont été attribuées d'une part, et un rapport transparent de la direction pour permettre des corrections au sein de toute l'assemblée d'autre part.

#### **L'assemblée des délégués de juin 2001: renouvellement de la direction**

Monika Jauch-Stolz, architecte (Lucerne) et Martin Hartenbach (Berne) ont annoncé leur démission pour l'assemblée des délégués de décembre 2000 et de juin 2001 respectivement. La deuxième représentation du groupe professionnel «Technique et Industrie»

est toujours vacante au sein de la direction. Nous recherchons une personne issue de préférence des domaines de l'informatique et de la construction mécanique. La direction propose de réaffecter ensemble tous ces postes, ce qui permettra de mieux répondre aux différentes exigences évoquées ci-après.

La direction se compose exclusivement de concepteurs. Pour être plus représentative du portefeuille de membres et mieux répondre aux problèmes de la sia, il lui faudrait accueillir des personnes issues des cercles des Hautes écoles et des maîtres d'ouvrages. Par ailleurs, nous devons tendre vers une représentation équilibrée par région (Suisse orientale), par sexe et par langue. La direction a chargé les présidents des groupes professionnels, ainsi que Charlotte Rey, vice-présidente de la sia, et Pierre Moia, vice-président de la sia de préparer les votations.

S'investir pendant un certain temps dans les activités d'un groupe actif et intéressant de professionnels, être chargé de diffuser des informations et participer à la vie d'une société reconnue, peut sans aucun doute être attirant. Mais le revers de la médaille même au sein de la direction ne doit pas être éclipsé. L'investissement humain inhérent à une collaboration ne doit pas être sous-estimé. Selon les fonctions assumées, cela nécessite d'y consacrer une demi-journée à une journée par semaine.

#### **La fascination du son**

La journée-phare de la sia sera dédiée au phénomène acoustique et aura lieu le jeudi 19 novembre 2001 au centre culturel et des congrès de Lucerne. Nous avons choisi un jour en semaine car ce sujet d'actualité aux multiples facettes se prête parfaitement à des excursions professionnelles pour

les bureaux d'études de la sia. Parallèlement aux membres de la sia, un vaste public est chaleureusement convié à participer à cette manifestation. D'autres informations suivront.

**Eric Mosimann, secrétaire général**

### **LE FUTUR STATUT DES DIPLOMÉS DES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES**

#### **Hautes écoles spécialisées: équivalentes, mais différentes**

Une nouvelle orientation est actuellement opérée dans l'enseignement: conformément à la Loi sur les Hautes écoles spécialisées, les HES récemment créées bénéficieront d'un droit à l'égalité et à la différence vis-à-vis des universités et des écoles polytechniques fédérales. L'application de ces principes soulève toutefois de nombreuses questions. La Société suisse des ingénieurs et architectes (sia) a engagé une réflexion sur le thème des hautes écoles spécialisées et souhaite contribuer à l'indispensable campagne de formation de l'opinion.

Dans le passé, la sia regroupait des universitaires exerçant dans les domaines de la construction et de la technique. Par le biais du registre, les diplômés des ETS et les autodidactes ont pu être admis en tant que membres individuels et se prévaloir du titre sia. Avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, ces derniers et avant tout les étudiants de toutes les Hautes écoles peuvent accéder à ce réseau de connaissances unique en son genre, depuis le début de l'année 2000, en qualité de membres associés (sans titre). L'objectif déclaré est d'inciter une majorité de membres associés à devenir membres individuels, ce qui est aujourd'hui possible avec l'inscription dans le

registre. Compte tenu du nombre croissant de problèmes multidisciplinaires, tous les professionnels des secteurs de la construction, de la technique et de l'environnement, issus d'une formation universitaire, doivent pouvoir adhérer à la sia. Une première étape est ainsi franchie vers l'ouverture de la société. Dans la pratique (pas seulement dans les bureaux d'études sia), une étroite collaboration s'est instaurée entre les professionnels titulaires d'un diplôme universitaire et ceux ayant suivi une formation ETS ou d'une Haute école spécialisée. Un système dualiste de formation sera indispensable également à l'avenir. C'est la raison pour laquelle la sia ne s'oppose pas au statut «équivalents, mais différents» des deux cursus. Il est vrai que cette égalité n'est pas encore ancrée dans la réalité. On observe des divergences entre les HES. Par exemple, les Hautes écoles de Zurich et Winterthur, et celle de Muttenz proposent des cursus de formation pour les architectes de huit semestres tandis que les autres Hautes écoles spécialisées dispensent des formations de six semestres. Par rapport au cursus universitaire qui demande en règle générale neuf ans pour les études, maturité incluse, la formation est également plus courte.

Le Département fédéral de l'économie a mis en place une commission d'experts chargée de trouver des solutions pour la reconnaissance au niveau européen du diplôme d'architecte des Hautes écoles spécialisées. La sia salue cette initiative. Un groupe de travail interne a soumis des propositions concrètes pour les conditions d'admission des diplômés des HES. Celles-ci seront mises prochainement en consultation au sein de la sia en vue d'une vaste campagne de formation de l'opinion.